Dans une gestion de projet classique le client a la responsabilité de la rédaction du cahier des charges qui est remis à l'agence web.  Le cahier des charges (ou Dossier de Consultation des Entreprises pour les appels d'offre) permet de définir les spécifications fonctionnelles, graphiques et techniques d'un projet internet.  Il doit contenir au minimum les éléments suivants:

* Etude de l’existant : présentation générale de l’établissement, étude de l’environnement (pas seulement informatique), état des lieux.
* Analyse des besoins : description des besoins de l’établissement, définition de l’objectif du projet.
* Description de la solution : caractéristiques fonctionnelles, réponse opérationnelle souhaitée (le prestataire peut avoir la liberté de proposer toute solution technique à partir du moment où les contraintes informatiques de l’établissement sont respectées, si il y’en a)
* Définition de la procédure : découpage en lot ou en phases *[pour les projets de grande ampleur]*, description des conditions commerciales.

 Ce document n'a pas de taille fixe mais il est courant qu'un minimum  de 20 ou 30 pages sont nécessaires pour bien décrire le projet.

De façon un peu plus détaillée ou trouvera donc:

* La motivation du projet: pourquoi le projet existe, les manques d'un existant...
* Explication du contexte du projet: son intégration dans un ensemble plus vaste
* Les délais imposés: délais de mise en ligne
* Le budget minimal et maximal
* Les acteurs du projet: le comité de pilotage avec la méthodologie projet souhaitée
* La cible du site web: les publics visés avec les droits associés et ce que ces publics viennent chercher.
* Les fonctions à développer pour le site
  + La politique de gestion de contenu (workflow, droits, versioning, interfaces back et front office, ...)
  + Les fonctions spécifiques du projet (annuaires, géolocalisation, agendas, formulaires, recherches, téléchargement, etc...)
  + La gestion des langues
  + Les mini sites
* Les contraintes techniques dues à un existant (choix d'un CMS, intégration avec d'autres outils, orientations selon personnel déjà formé etc...)
* La charte graphique à définir ou à reprendre
* Les modalités de consultation (navigateurs, mobilité...)
* La reprise des contenus existants (dans le cas échéant)
* Les conditions d'hébergement, la gestion des noms de domaines
* La garantie du prestataire
* Les conditions de maintenance (corrective, applicative) avec délais et processus d'intervention en cas de panne
* Le besoin en formation